

**ARRETE n°2024/13 : Délégation de fonction à Monsieur Bernard HERITIER
7^{ème} Adjoint**

Le Maire de la Commune de DAGNEUX,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2024 portant élection des adjoints au maire,

CONSIDERANT que monsieur Bernard HERITIER, adjoint, a été élu 7^{ème} adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de monsieur Bernard HERITIER, adjoint,

ARRETE

ARTICLE 1 : monsieur Bernard HERITIER, 7^{ème} adjoint, est délégué au secteur Environnement et Aménagements Urbains :

- Développement durable,
- Aménagements urbains,
- Ambroisie,
- Moustiques tigre,
- Frelon asiatique.

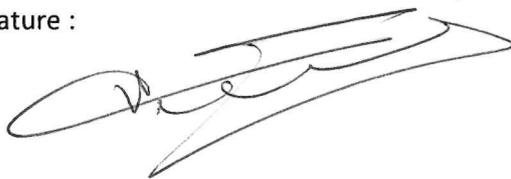
ARTICLE 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera adressée à madame la Préfète de l'Ain.

ARTICLE 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr

Fait à Dagneux, le 5 avril 2024

Monsieur le Maire,
Jean-Christophe PEGUET

Notifié le : 05 Avril 2024
Signature :



Réception en préfecture le : 09 AVR. 2024

Publication le :

09 AVR. 2024

Esplanade de la Mairie
01120 Dagneux
Tél : 04 72 25 11 80
accueil@ville-dagneux.fr

